

LOUHANS - ASSOCIATION

Une aide pour les parents séparés

La Caisse d'allocations familiales organise, dans les locaux du Relais d'assistantes maternelles, une séance d'information collective pour les parents qui se séparent.

Vu 117 fois | Le 04/10/2018 à 05:00 |

EDITION ABONNÉ



Stéphanie Pottier, travailleur social à la CAF, et Mélodie Guibaud, animatrice au Relais d'assistantes maternelles (Repam). Photo David SEURE

Comprendre ce que sont en train de vivre les personnes qui se séparent, aider les enfants à s'adapter, traverser les conflits et le stress... Telles sont les idées qui seront évoquées lors de la réunion d'information en groupe proposée par les partenaires de l'opération "Parents après la séparation" jeudi 18 octobre.

| Aider les familles à traverser cette période

« La séparation amène un grand nombre de changements dans la vie d'une famille, explique Stéphanie Pottier, travailleuse sociale à la Caisse d'allocations familiales (CAF). On se sent souvent esseulé et démuné face à cette nouvelle situation pour laquelle on n'est jamais préparé et cela pose beaucoup de questions. »

Cette séance collective intervient alors comme une véritable plateforme d'écoute et d'échanges. Et c'est une forme d'accompagnement qui existe depuis 2015 sur la Bresse louhannaise, avec une moyenne de deux réunions annuelles. Elle est proposée par la CAF en partenariat avec le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles, l'association Les Pep71 et le Relais d'assistantes maternelles (Repam).

Animée par quatre professionnels (juristes, travailleurs sociaux et médiateurs familiaux), la séance en groupe aborde les aspects sociaux et psychologiques de la séparation. Au cours d'une réunion de deux heures, divers sujets sont traités, comme les réactions et les besoins de l'enfant, en fonction de l'âge ou des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce ou les apports de la médiation familiale.

« Nous parlons des différents aspects liés à cette nouvelle vie et les participants se rendent compte qu'ils ne sont pas seuls, ce qui peut être rassurant pour eux », précise Stéphanie Pottier.

Un accompagnement qui peut être prolongé

À la fin de la séance, il est prévu que chaque participant se voit remettre un livret. Celui-ci permet de disposer des différents contacts des structures locales en capacité de les aider.

Il est également possible de rencontrer les différents intervenants à l'issue d'une réunion et de prendre des rendez-vous afin d'échanger sur des cas particuliers.

Mélodie Guibaud, animatrice au Repam, met aussi en avant le fait que : « Pour les parents qui ont en garde leurs enfants, nous proposons durant la réunion un service de garde d'enfants gratuit, ce qui peut inciter certains à venir. »

Note Tenue de la séance jeudi 18 octobre de 18 à 20 heures, au local du Repam, 18 rue du Capitaine-Vic à Louhans.

David SEURE (CLP